



Département
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER

Commune
FRESSIN

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt trois du mois de Juillet, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CONSTANT Julie – PICHONNIER Hélène – NICOLAS Ariane – WAREMBOURG Noël –
ANSELIN Jérémy – BAHEUX Bernard – BELVAL Jean-Noël – BOQUET Christophe –
GLACON Paul – HIEL Charles – DELCUSE Sébastien – FAVIER Bernard – FRAMMERY Jean-Pierre –
DHALLEINE Christophe

Absent : BELVAL Jean-Noël ayant donné procuration à WAREMBOURG Noël

Président : VERGEOT Claude

Secrétaire : CONSTANT Julie

Lecture du procès verbal de la séance du 04 juillet 2020 qui n'appelle pas d'observation.

Compte Administratif 2019 :

Présentés par M. Claude VERGEOT, les résultats du Compte Administratif 2019 se résument ainsi :

Section de fonctionnement :	recettes = 458 837,77 €
	dépenses = 294 139,53 €
	clôture = excédent de 164 698,24 €
Section d'investissement :	recettes = 354 147,43 €
	dépenses = 423 619,59 €
	clôture = déficit de 69 472,15 €
Ensemble :	recettes = 812 285,20 €
	dépenses = 717 759,11 €
	clôture = excédent de 92 226,09 €

Sous la présidence de M. Paul GLACON, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

Attribution des subventions aux associations :

Une proposition d'attribution a été distribuée à l'ensemble des conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux différentes associations les subventions suivantes :

- Société de pêche = 100€
- Jeunes Sapeurs Pompiers = 50€
- Anciens Sapeurs Pompiers et Veuves = 100€
- Avotra France = 100€
- Coopérative scolaire de Fressin = 100€
- Société de chasse = 100€
- Foyer Rural = 460€
- Avenir Fressinois = 560€
- Amis du Patrimoine = 100€
- Union Sportive Créquy Planquette = 560€
- Comité des Fêtes = 100€
- Association du Château = 1100€
- Club Amitié = 100€
- Anciens Combattants = 100€

Taux d'imposition pour l'année 2020 :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux d'imposition de l'année 2020 comme suit :

- Taxe foncière bâti 14,96 €
- Taxe foncière non bâti 45,99 €

Budget primitif 2020 :

Après s'être fait présenté les différentes propositions pour le budget primitif 2020, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions suivantes :

Section de fonctionnement :	recettes = 388 319,30 €
	dépenses = 388 319,30 €
Section d'investissement :	recettes = 512 710,56 €
	dépenses = 512 710,56 €

Crédit relais :

Monsieur le Maire informe les membres qu'il y a lieu de contracter un emprunt pour attendre le versement du remboursement de la TVA des différents investissements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'emprunter 160 000 € à la Caisse d'Épargne, emprunt INFINE au taux fixe de 0,90%.

Le remboursement s'effectuera sur 24 mois par débit d'office, les frais de dossier s'élèvent à 320 €.

Crédit relais :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les subventions demandées au titre du FARDA pour un montant de 87 500 €, et au titre de la DETR pour un montant de 53 027,22 € ont été accordés.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte ces subventions.